

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



# E FOOT 38

*Le Foot en Isère, Moi j'adhère*

**SAISON 2023-2024**

**Ensemble de PV N° 623  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**



## **LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE**

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.  
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 26 septembre 2023

### Procès-Verbal N° 623

.....

#### *Le District recrute 1 service civique*

Le District de l'Isère de Football propose un poste d'une durée de 8 mois à compter du 1er novembre 2023 dans le cadre d'un service civique.

Merci à l'ensemble des clubs de transmettre l'information à vos joueurs et éducateurs âgés de moins de 26 ans.

Cette personne devra intervenir sur le thème suivant :

**Programme Éducatif Fédéral**

**Candidatures à adresser au District pour le 15 octobre 2023 au plus tard.**

**[district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr)**

#### *Voeux des clubs – Assemblée Générale d'hiver*

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 17 novembre 2023, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 5 octobre au plus tard.**

#### **FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION**

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.

Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

## TRESORERIE

### FORFAIT GENERAL U20

**Amende 90 €**

**Du 25 septembre 2023**

VILLENEUVE U20D2

### FORFAIT GENERAL FOOT A8

**Amende 32 €**

**Du 21 septembre 2023**

EYBENS U15FA8 D1

**Du 25 septembre 2023**

MOIRANS FC U18FA8

EYBENS 8 U13N3

**Du 26 septembre 2023**

CESSIEU 2 U13N3

DOLOMIEU 3 U13N3

### FORFAIT JOURNEE

**Amende 32 €**

**Du 23 et 24 septembre 2023**

ASCOL 2 D5  
MOIRANS U13N1

### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U17

**Amende 93 €**

**Du 23 septembre 2023**

RIVES CIU17  
MISTRAL CIU17

### FMI NON RETOURNEE

**Amende 75 €**

**Du 23 et 24 septembre 2023**

Voir PV n°623 de la Commission FMI

## CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 18 SEPTEMBRE 2023

### Article 17

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 octobre 2023 :

544456 FC 2A (sous réserve d'encaissement)

527889 QUATRE MONTAGNES FC (sous réserve d'encaissement)

581674 MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

De plus, Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de St Romans, tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier.

En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

**Nous vous remercions de respecter cette obligation nouvelle.**

<b>E-mails Commissions</b>	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

<b>Autres E-mails</b>	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:edarocha@isere.fff.fr">edarocha@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:mbenlahrache@isere.fff.fr">mbenlahrache@isere.fff.fr</a>

## COMITE DE DIRECTION

Réunion du Jeudi 8 SEPTEMBRE 2023 à 18H00

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD - BUOSI - - HESNI - ISSARTEL - MALLET - MAZZOLENI - MONTMAYEUR –TRUWANT–SOZET - VACHETTA – MONIER.

Excusés : MM. BOURGEOIS - CHASSIGNEU – CICERON – COCHARD – DA CUNHA VELOSO - NASRI - SCELLIER

Assistent : M. CARRETERO -SABATINO

.....  
**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 5 juillet 2023
2. Courriers et informations diverses
3. Retour sur Réunions avant saison + rappel dates à venir
4. Bilan inter saison
5. Retour séminaire des Présidents de districts Laura
6. Journée Clairefontaine bénévoles
7. Réunions U7-U9
8. Règlement intérieur membres CD et Commissions
9. Terrains suspendus
10. Arbitrage et fonctionnement de la C.D.A.

### **1. Approbation du PV du Comité de Direction du 5 juillet 2023**

Approbation à l'unanimité du PV du comité de direction du 5 juillet 2023

### **2. Courriers et informations diverses**

- Le District est avisé de gros bugs informatique à la F.F.F. suite à la mise en route du nouveau logiciel. Problème pour modifier certains horaires, problème pour la désignation des officiels .....
- ST GEOIRE EN VALDAINE : Invitation à son assemblée générale du samedi 9 septembre : remerciements
- F.C. Bourgoin : invitation au match contre Toulouse : Michel VACHETTA représentera le district
- A.S. VEZERONCE-HUERT : invitation assemblée générale du vendredi 15 septembre : remerciements
- NOTRE-DAME DE MESSAGE : invitation pour les 40 ans du club, le samedi 16 septembre : Marc MALLET représentera le district et la Ligue AuRAFoot.
- BEAUVOIR DE MARC : présente sa candidature pour l'organisation de A.G d'été du vendredi 5 juillet 2024. Réponse reportée.

- U.O.P. SAINT-MARTIN-D'HERES : le district déplore cette situation mais ne peut s'immiscer dans les relations club / mairie.

- GF 38 : confirmation des 5 places VIP pour le district lors des matchs à domicile en LIGUE 2

Remerciements

- Remise officielle du minibus de la Région au district avec la présence de Mme Sandrine Chaix, Vice-Présidente à l'Action Sociale et au Handicap à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et invitation à Monsieur Jean-Claude DARLET conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes qui a soutenu notre dossier : proposition aux personnes concernées de 3 dates : le 10, le 19 ou le 24 octobre.

- Foire de GRENOBLE du 3 au 13 novembre : le district a donné un avis favorable pour sa présence au VILLAGE des SPORTS du 3 au 5 novembre avec des animations FOOT en marchant, FOOT golf et arbitrage.

- Éric BORGHINI, président de de la CFA, informe de la mise à disposition par la F.F.F. à destinations des arbitres, d'un outil leur permettant de d'exprimer s'ils ont ressenti un sentiment d'insécurité et/ou de défiance lors de matchs qu'ils viendraient à effectuer.

- Le district est informé de la diffusion des contenus de formations CFI de la D.T.N. Ces documents seront livrés au D.T.R. ainsi qu'aux C.T.R. en charge des formations durant le mois de septembre.

- Le bureau exécutif de la L.F.A. a validé l'accueil par le District d'un/une jeune volontaire en service civique. Cette personne s'occupera du P.E.F. et de l'arbitrage. Appel à candidature sera fait sur le site du district.

- Information de l'opération "le foot entre en jeu" à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques.

- UGSEL 38 : Le district met à disposition une personne de la CDA pour la formation annuelle d'arbitres en sport collectif au sein de UGSEL 38. Réponse pour le 20 septembre.

- Le groupement féminin du PAYS des COULEURS (VEZERONCE HUERT CREYS MORESTEL ) souhaite jouer dans le district du Rhône pour la saison de son équipe U15 à 11. Veto du Comité directeur. Jacques ISSARTEL, président de la commission, confirme que cette équipe est intégrée dans notre championnat U15 à 8.

- Le cinéma EQUINOXE à La Tour-du-Pin invite quelques personnes du district à participer à une soirée cinéma sur le thème du foot féminin, le lundi 6 novembre à 20 H 00.

Projection d'un documentaire au travers de l'équipe de foot féminin de l'Olympique LYONNAIS et son centre de formation. La commission féminine s'engage à inscrire des personnes disponibles.

- Le président présente le dossier de la société PIKANGO et ses objectifs. Cette école de marketing sportif lance une formation chargée de la promotion et du marketing sur Grenoble, en décembre 2023, à destination des clubs volontaires d'une durée de 3 mois pour être opérationnelle en clubs pour la saison 2024-2025.

Candidatures reçues :

- Laurie STRAPAZON pour intégrer la commission féminine : avis favorable.
- Diane APLANA pour intégrer la commission féminine : avis favorable.

Candidatures de délégués. Ces personnes seront reçues par Fabien CICERON et Yoann DUTKOWSKI à l'exception des personnes qui ont déjà d'autres fonctions au sein du district (arbitre, observateur)

- Nuno AUGUSTO
- Olivier JADZINSKI
- Didier MERCIER
- René NIBBIO
- Samir DIABI
- Miled FAYCAL
- La commission de délégation enregistre la démission de Nicolas DURAND. Remerciements pour services rendus.

### **3. Retour sur Réunions avant saison + rappel dates à venir**

- présence de quelques équipes de D5  
présence de nouveaux clubs : SEYSSUEL et Saint-Hilaire-du-Rosier. Le district ira à la rencontre de ces nouveaux clubs.
- Les clubs de D4 soulèvent le problème qu'ils sont obligés de fournir un arbitre eu égard au statut de l'arbitrage mais qu'en retour, ils ne bénéficient que très rarement d'arbitres officiels pour diriger leurs propres rencontres. Ce point de règlement relève du statut fédéral de l'arbitrage. Le district s'engage à faire remonter à la Ligue AuRAFoot ce point délicat.

### **Date à retenir :**

- A.G. d'hiver du 17 novembre 2023, organisée par le club de VEZERONCE HUERT se tiendra aux Avenières.

Les vœux devront être transmis à la commission juridique avant le 5 octobre 2023.

- Le tableau des permanences sportives de week end pour la saison a été établi par Marc MONTMAYEUR.

### **4. Bilan inter saison**

- Bilan d'une intersaison très chargée :
- dossier CNOSF : club de CLAIX pas de conciliation possible
- dossier Arbitres : dossier au tribunal administratif après rejet du CNOSF.
- Point sur les licences à ce jour :
- Au 8/09/2023 : 18683 licences.
- au 8/09/2022 : 16397 Soit un écart positif de 2286 licences .... + 12,2 %

### **5. Retour séminaire des Présidents de districts LAuRAFoot du 26 août 2023.**

- formation arbitres assistants bénévoles à la Ligue : formation qui permettrait selon les cas à ces arbitres assistants bénévoles de signaler les hors-jeu de leur équipe **dans les catégories jeunes de la LAuRAFoot..**

La formation dispensée au district a concerné 12 clubs (inscrits), seuls 4 ont daigné se déplacer.

Un représentant club à cette formation délivre une autorisation de présenter quiconque en guise d'arbitre-assistant.

Ceci se faisait auparavant en Ligue AUVERGNE.

Si un seul arbitre présente le papier de formation, lui seul pourra signaler les hors-jeu de sa propre attaque, l'autre côté sera le travail de l'arbitre central.

- Avec le retour en force de la COVID, la Ligue supprime le protocole d'avant match. **ON NE SE SERT PLUS LA MAIN.** Le district adopte la même disposition jusqu'à nouvel ordre.
- L'A.G.d'hiver de la LAuRAFoot aura lieu le 2 décembre à TOLA VOLOGE.
- Le hijab est toujours interdit, décision du conseil d'état.
- Opération mini-buts : elle se fera sur deux saisons. 50% pris en charge par la F.F.F., 20% par les clubs, les 30% restants sont partagés 50-50 par la ligue et le district.

La LFA district prévoit une enveloppe de 36 000 € pour notre district. **Pour 60€**, les clubs pourront acquérir une paire de mini-buts.

Le président et le comité directeur espèrent avoir un maximum de clubs participants afin de mettre les jeunes joueurs dans de meilleures conditions.

- Le district se doit de déclarer l'inactivité d'un club.
- Nouveau Président du BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR : Mathieu RABBY : président du district des Pyrénées Atlantiques.
- Le président apporte l'information que de nombreux districts voisins font et ont d'écrit dans leur règlement : "Caution de 1 000€ pour tout nouveau club. Caution encaissée mais rendue au bout de 2 ans. A la mission juridique de prévoir pour le faire voter à l'A.G. de novembre.
- La ligue AuRAFoot et tous ses districts rencontrent de très importants disfonctionnements suite à la mise en place du nouveau logiciel compétition de la F.F.F. Pour la F.F.F., seule la LAuRAFoot rencontre des problèmes qui ont été remontés à la fédé !!!!!!!

Question : qu'ont fait les 3 ligues et districts qui ont testé ce logiciel pendant 3 ans ??????

- FAFA transport 11 000€ par district pour la saison 2023-2024.

## **6. Journée Clairefontaine bénévoles 7 et 8 octobre :**

Le district bénéficie de 6 places.

A la date du comité directeur seulement 2 candidatures déposées remplissant tous les critères sont retenues :

- Alexis LUCE de la VALLEE DE L'HIEN
- Lilian EPALLE du stade Chabonnais.
- les autres candidatures devront parvenir au district avant le 20 septembre

## **7. Réunions U7-U9 : FOOT ANIMATION et réunions de secteurs :**

- Jeudi 14 septembre à ÉCHIROLLES : présence de Thierry TRUWANT.
- Mardi 12 septembre à CHIRENS : présence d'Annie BRAULT.
- Jeudi 21 septembre à CHATTE : présence de Bernard BUOSI, Jacques ISSARTEL et Hervé GIROUD GARAMPON.
- Mardi 12 septembre à PONT-DE-CLAIX : présence de Marc MONTMAYEUR et Marc MALLETT.
- Jeudi 14 septembre à MEYLAN : présence de Gérard BOUAT et Mohammed HESNI.
- Lundi 18 septembre à EYZIN-PINET : présence de Jean-Luc COCHARD
- Mercredi 13 septembre à VIRIVILLE : présence de Jean-Marc BOULORD
- Mardi 12 septembre à CREYS MEPIEU : présence de Samuel BOURGEOIS
- Jeudi 14 septembre à SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR : présence de Michel VACHETTA.

## 8. Règlement intérieur membres CD et Commissions

- Reporté à l'ordre du jour du prochain comité directeur
- 

## 9. Gestion des terrains suspendus :

- Les règlements indiquent que le calcul se fait de commune à commune.

Question : *Est-ce à vol d'oiseau ou via le calcul par via michelin, trajet le plus rapide ou le plus court ?*

Après étude de plusieurs cas il s'avère que la solution la plus logique est d'appliquer via michelin trajet le plus court. Décision applicable dès maintenant. La commission juridique doit intégrer cette décision dans nos règlements.

## 10. Arbitrage et fonctionnement de la C.D.A.

A l'heure du comité directeur, le district compte 113 arbitres adultes assistants compris. Seulement 141 dossiers ont été renouvelés pour toutes les catégories.

Considérant qu'un contingent de 25 à 40 arbitres est demandé par la ligue AuRAFoot et que ces demandes sont prioritaires, les désignations s'avèreront compliquées durant la saison. Proposition est faite de faire tourner dans la catégorie D4 afin que chaque poule soit arbitrée en totalité régulièrement. En espérant que les arbitres retardataires et de nouveaux arbitres arrivent.

Le Règlement intérieur de la C.D.A. est revenu ce jour de la LAuRAFoot avec quelques modifications. Il ne pourra être effectif que la saison 2024-2025 alors que le dossier a été bouclé et transmis à la CRA en mars 2023.

Mise en place urgente par la C.D.A. des formations arbitres auxiliaires.

Malgré l'apport d'un ambassadeur de l'arbitrage pour une durée de 18 mois qui va œuvrer sur les districts Isère, Loire et Rhône, le président, vu les difficultés de la C.D.A. propose au comité directeur le recrutement d'un C.T.D.A pour les prochaines saisons. Les autres districts qui ont un C.T.D.A. sont en nette progression au niveau du nombre d'arbitres.

Le comité directeur valide la demande du président à l'unanimité. Les démarches seront entreprises après étude financière qui est confiée au trésorier du district sachant qu'un CTDA n'est pas un poste aidé par la FFF.

➤ M. Ibrahima KEITA :

Arbitre officiel au club de Moirans saison 2022-2023, non retenu par le club pour 2023-2024, donc indépendant, sollicite le district pour éviter les 4 ans d'indépendance : application du règlement du statut d'arbitrage.

➤ Même cas et même demande de M. Nyebé ROSSI qui restera indépendant durant 4 années

## **11. Questions diverses**

➤ Dossier Échirolles :

Le comité directeur considérant les sanctions prises par la Ligue AuRAFoot à l'encontre de l'équipe U16 R2 lors de la saison 2022-2023, soulève la légitimité du label remis à ce club et en propose le retrait pour la saison 2023-2024.

Le comité directeur, à l'unanimité, soumet cette décision au conseil de ligue pour envoi du dossier à la LFA qui prendra en fin de compte la décision.

Fin du Comité 20H45

Hervé GIROUD GARAMPON  
Président du District

Jean Marc BOULORD  
Secrétaire de séance



## COMMISSION APPEL

Mardi 26 septembre 2023 à 18h00

- **Procès-Verbal N°623**

Président : MONTMAYEUR Marc.

Présent(e)s BLANC Aline, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, MAZZOLENI Laurent

Excusé(e)s : PION Christophe, REMLI Amar, , FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, EL RHAFARI Reda, RACLET Chrystelle, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck, SCARPA Vincent.

.....

### Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)

### Rappel à tous les clubs

#### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

### **Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

### **INFORMATION AUX CLUBS**

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

Tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier. En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

### **COURRIER DES CLUBS OU AUTRES**

**F.C. LA RIVIERE** : Merci de prendre en considération le chapitre informations aux clubs ci dessus. Vos 2 courriers ne sont pas pris en compte (pas d'information de la qualité de l'identité de l'émetteur du courrier). Décision annoncée à la dernière assemblée générale d'été de ST ROMANS.

Pour le P.V  
Le Président de séance  
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V  
La secrétaire de séance  
Aline BLANC



# COMMISSION ARBITRES

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 à 18h30

## Procès-Verbal N°623

**Président** : SABATINO Joseph

**Présents** : LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, CARRETERO Christophe, SAINT ALBIN Laurent, AKYUREK Mustafa, CUSANNO Stephane, THEVENIN Cyril

**Excusé** : KODJADJANIAN Jean-Marie

### **RAPPEL**

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.

Vous trouverez dans votre boîte mail la liste des éducateurs déclarés.

La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

### **DATES FORMATIONS INITIALES ARBITRES (FIA)**

**FIA** : 07, 14, 21 Octobre 2023 au District de l'Isère de 8h30 à 17h30

**FMI et Formation Administrative** : le 28/10/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

**FIA** : 25/11/2023, 2 et 9/12/2023 à Bourgoin Jallieu (stade) de 8h30 à 17h30

**FIA FUTSAL** : Dates : 25 et 26/11/2023 à Lyon

Inscriptions et renseignements sur le site de LAURAFoot : [Inscriptions](#) :

### **FORMATION D'ARBITRES AUXILIAIRES** :

- Le samedi 30 septembre 2023 de 8h00 à 12h30. Lieu : District de l'Isère de football à Sassenage.

## **NOTE AUX ARBITRES**

- **Contrairement aux informations données lors du stage, il convient de cocher, dans tous les cas (exclusions, rapport d'après-match), la case « rapport suit » sur la FMI (cadre observations d'après match)**
- **Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponibilité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'horaire du coup d'envoi du match)**

### **ABSENCE STAGE DU 09/09/2023**

**Tous les arbitres absents au stage de début de saison ainsi que les arbitres présents mais non à jour ou en échec du test physique sont tenus d'être présents au stage de rattrapage du 11/11/2023 au District de l'Isère.**

**Convocation par mail envoyée aux arbitres concernés.**

### **OBSERVATIONS TUTORATS**

**Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 € ) bonus –malus = 0**

**Si non effectués = malus de -0,3**

**Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 € ) de plus = bonus + 0.3**

**Si 1 autre tutorat ( 4 rencontres jeunes 80€ ) supplémentaire , aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres .**

- **TUTORATS RECUS**  
CHIKH Alae Eddine par BEN ELHADJ SALEM Zyed 1/4
- **RESPONSABLE OBSERVATIONS : VAGNEUX Luc**

**Voir coordonnées sur Organigramme CDA**

- **RESPONSABLE TUTORATS : SAINT ALBIN Laurent merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : [tutorat.arbitres38@gmail.com](mailto:tutorat.arbitres38@gmail.com)**

## **COURRIERS CLUBS**

### **US CORBELIN**

Demande arbitres matchs DU 28-29/10/2023

Séniors D5 Poule D – Les Avenièrès 2 /Corbelin 3

Séniors D4 Poule D – Les Avenières 1 /Corbelin 2

### **AS LATTIER**

Demande arbitres matchs DU 22/10 – 05/11 -10/12/2023

Seniors D4 : Poule B

## **PAYS ALLEVAR D4**

Demande arbitres matchs du 1/10/2023

Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

## **GIERES**

Concernant Brayan ORTEGA POLO : lu et noté

## **COURRIERS OBSERVATEURS**

TAPIA José : Lu et noté.

## **COURRIERS ARBITRES**

DEMIR Semih : Lu et noté. Réponse vous est apportée concernant votre demande.

## **ABSENCE ARBITRES**

Absence de l'arbitre Yassine MOUJAMIR au match NOYAREY - FCCB championnat division 4 poule A du 24/09/2023. Enquête en cours.

### **CARNET NOIR**

La CDA adresse ses condoléances attristées à Mejdî GZADRI suite au décès de son papa.

Bon courage à toute la famille.

### **ATTENTION**

### **LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

### **L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



## COMMISSION DELEGATION

Mardi 26 Septembre 2023 à 18H

### Procès-Verbal N°623

*Président* : CICERON Fabien

*Présents* : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan

*Excusés* : HESNI Mohamed,

.....  
**PRESIDENT** : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

#### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Cette saison, nous serons dans l'incapacité de traiter les demandes qui sont hors délai

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

#### **Courriers reçus** :

-Claix : lu et noté

-Beauvoir : lu et noté

-Corbelin : lu et noté

**Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs** :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.  
 Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

**Information aux délégués :**

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

**Désignations :**

<b>WEEK END DU 30 SEPTEMBRE ET 1 OCTOBRE 2023</b>				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 D2 POULE C	TULLINS	VOREPPE	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
U17 D3 POULE D	VOREPPE	TULLINS	MORE CLAUDE HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
U20 D1	COTE ST ANDRE	ST MARCELLIN	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB DE LA COTE
U20 D1	FC2A	TOUR ST CLAIR	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB FC2A
SENIORS D1	USVO	VALLEE GUIERS	BOULORD JM GUIGON FLORIAN	CAISSE DE PEREQUATION
D2 POULE A	SASSENAGE	REVENTIN	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB SASSENAGE
SENIORS D2 POULE B	VOREPPE	TULLINS	MORE CLAUDE HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
D5 POULE A	DOMENE 2	UO PORTUGAL 2	EL RAFFARI REDA	FRAIS AU CLUB DOMENE
<b>WEEK END DU 7 ET 8 OCTOBRE 2023</b>				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D3 POULE A	FC SUD ISERE	TURCS GRENOBLE	GUIGON FLORIAN MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE B	ABBAYE	ECBF	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB ECBF
SENIORS D4 POULE A	FC2A 2	PONT DE CLAIX	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE B	VOREPPE 2	VER SAU 2	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUB



# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 26 Septembre 2023 à 18h00

## Procès-Verbal N° 623

Président : M. Mallet  
Présents : M Mallet ; M Montmayeur

### REUNIONS AVANT SAISON DE JEUNES

Cinq réunions d'avant saison pour les équipes U17 et U15 du District de l'Isère sont programmées

Pour le secteur Bièvre Valloire le jeudi 21 septembre à Eyzin Pinet  
Pour le secteur Basse Isère le lundi 25 septembre à 18h30 à Corbelin  
Pour le secteur La Mure-Pontcharra le jeudi 28 septembre à 18h 30 au District de l'Isère  
Pour le secteur St Marcellin Voiron, le lundi 2 Octobre à Moirans  
Pour le secteur Grenoble-Fontaine le jeudi 5 octobre à 18h30 au District de l'Isère

La présence de l'éducateur ou du dirigeant de chaque équipe est demandée  
Une convocation par mail sera envoyée à chaque club

### RECIDIVE CLUBS

#### Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
RIVES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
RO-CLAIX

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club  
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
FC2A

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DOMARIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
GP JEUNES BALMES LAUZES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SEYSSINET

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
C.S VOREPPE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
BOURGOIN JALLIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
LCA Foot 38

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
JARRIE CHAMP

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

NIVOLAS ; DOMENE ; AJA VILLENEUVE ; LCA FOOT 38 ; ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024**

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

### Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Charvieu ; Corbelin ; Cremieu ; Domène ; Goncelin ; La Batie Divisin ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Liers ; Mahorais Grenoble ; O.N.D ; Meribel les Echelles ; Nivolas ; Notre Dame de Mesage ; O.N.D ; Pays Voironnais ; Pierre Chatel ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; Ruy Montceau ; Saint Antoine ; Saint Cassien ; Saint Etienne de Crossey ; Saint Geoire en Valdaine ; Saint Hilaire de la Cote ; saint Joseph de Rivière ; Saint Lattier ; Saint Marcellin ; Saint Paul de Varces ; Seyssins ; Seyssuel Sud Isère ; Sure ; Tour St Clair ; Tullins ; Tunisiens de SMH ; Turcs de Grenoble ; UniFoot ; U.O.P ; USVO ; Vallée de la Gresse ; Velanne ; VerSau ; Virieu Valondras ; Voreppe ; Vourey Sp

### Listes reçues mais NON validées

Gières ; Vareze



# COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 25 Septembre 2023

## Procès-verbal n ° 623

**Présents** : Thierry Truwant, Elodie Diasparra

**Excusés** : Jacques Issartel, Lucie Mathieu, Gérard Bouat

### **COURRIERS :**

GF NIVOLAS-TOURS SAINT CLAIR, ISERE FUTSAL, JEREMY HUGONNARD-ROCHE, ENTENTE FOOT DES ETANGS, GF PAYS DES COULEURS, OC EYBENS, EDOUARD FROGER, FC SUD ISERE, GUC FF, US LA MOTTE SERVOLEX, NOYAREY FC, F.F.N.I., US RACHAIS, VALLEE de La GRESSE.FC 2 a

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires et de terrains dans la **PERIODE ROUGE**.

## **SAISON 2023 / 2024**

### **Catégorie U 18 à 8**

#### J1 30/09

- Poule A
- GUC FF – CROLLES à 13h30, manque accord du club adverse
- US RACHAIS – ENT FCVG ST GEORGES à 14h30, manque accord du club adverse

### **Catégorie U 15 à 8**

#### U15 D1

#### J2 30/09

- AIX FC – LA MOTTE SERVOLEX se jouera à 14h00 suite accord des 2 clubs

## **U15 D2**

**FC 2 A** : demande d'Engagement d'une équipe

Vous êtes incorporé en poule B en lieu et place de l'exempt rapprochez-vous des 2 Rochers pour la journée du 30 septembre

### **J1 30/09**

- Poule A  
NOTRE DAME DE MESSAGE-VALLEE DE LA GRESSE manque accord du club de notre dame de Mesage
- Poule B  
- FF ECHIROLLES 1 – NOYAREY FC 1 se jouera à 13h30 suite accord des 2 clubs
- Poule F  
- US LA MOTTE SERVOLEX 2 – GJ LA SAVOYARDE à 14h00, manque accord du club adverse

## **Catégorie U 13**

Les inscriptions vont se faire sur Google Form

Phase automne sous forme de plateaux de 4 équipes

Phase printemps, possibilité de création d'un championnat.

## **FOOT LOISIR SENIOR A 8**

Déjà quelques clubs intéressés pour la pratique du foot loisir senior à 8. N'hésitez pas à nous aviser si cette pratique vous intéresse.

A ce Jour

C V L 38, VALLEE DE L'HIIEN, US JARRIE CHAMP, ESTRABLIN, FC PAYS DES COULEURS

ATTENTION nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre une licence Foot Loisir de manière à être couvert en cas d'accident entre autre.

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



## COMMISSION F.M.I

Mardi 26 Septembre 2023 à 18h00

### Procès-Verbal N° 623

Président : M. MALLET  
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

#### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 23 et 24 09/2023)

U13 Niveau 1 Poule A	GRENOBLE FOOT 38 2
U13 Niveau 1 Poule B	SEYSSINET Ac 1
U13 Niveau 2 Poule E	SEYSSINS Fc 2
U13 Niveau 2 Poule K	REVENTIN Us 3
U15 D3 Poule D	MONESTIER Fc 1
SENIORS D4 Poule D	BOURGOIN Asp 1

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

#### INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents  
La fiche synthèse pour la FMI  
Une fiche aide FMI pour les arbitres  
Une Foire Aux Questions

Des formations utilisateurs FMI pour principalement les U13 D3 et D4 ainsi que pour les nouveaux clubs seront faites par le DIF (voir sur le site du District pour les inscriptions)

#### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.  
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match  
**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

**Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match**

## PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

#### **• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

#### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**



# COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 26 septembre 2023 à 19h00

## Procès-Verbal N° 623

Président : Patrick MONIER  
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

### CORRESPONDANCE

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) :** [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**25. Ver Sau :** noté (engagement en attente). Comme suite à votre correspondance début septembre, vous pourrez intégrer le championnat D2 à condition d'avoir un nombre minimum de licenciés.

**26. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 :** noté (liste des correspondants). C'est prévu...

**27. Vallée de la Gresse 1 :** noté (D2).

**28. Mr Émilien BRUNEL, arbitre :** noté (demande arbitrage foot entreprise).

Remerciements. Arbitrage foot à 11 si le championnat est relancé.

**29. Bourg d'Oisans :** noté (précision calendrier). D

**29. GSE :** noté (précision calendrier).

### COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

#### 1<sup>er</sup> tour (tour régional)

**Centesia Foot (63, Puy-de-Dôme) – AS Médicale Plus (63, Puy-de-Dôme)**

Mardi 26/09/2023, 19h30. Stade Camille Leclanché, Clermont-Ferrand (63).

Arbitre : Adrien MONNET (district du Puy-de-Dôme).

**Gerzat Cheminots (63, Puy-de-Dôme) – Lyon Sport Métropole (69, Rhône).**

Samedi 30/09/2023, 14h00.

Arbitre : Adrien MONNET (district du Puy-de-Dôme).

**Air Liquide (38, Isère) – Volvic Sources Football (63, Puy-de-Dôme).**

Samedi 30/09/2023, 15h00. Complexe sportif Paul Vieux-Melchior, Sassenage (38).

Arbitre : Hakim KADDOUR (district du Rhône).

## **COUPE DE L'ISERE FUTSAL-ENTREPRISES**

Samedi 13/01/2024, 18h00. Champ-sur-Drac.

Inscriptions auprès de la commission Futsal ou de la CFSE jusqu'au 12/12/2023.

## **COUPE DE L'ISERE FOOT EN SEMAINE À 8**

Le tirage au sort des phases de poules et du 1<sup>er</sup> tour a été effectué par **Mr Christophe CARRETERO**, président de la Commission Futsal.

**Matches à jouer semaine du 09 au 12/10/2023.**

**T01.** Villeneuve (1) – Vallée de la Gresse (1).

**T01.** Eybens – Tunisiens SMH.

**T01.** St-Paul-de-Varces – CEA Grenoble.

**T01.** Bourg d'Oisans – Goncelin.

**T01.** Rachais (1) – Rachais (2).

**T01.** St-Martin d'Uriage – Air Liquide.

**T01.** Poisat – Villard-Bonnot Grésivaudan (1).

**T01.** St-Martin d'Hères – Deux Rochais.

**T01.** Métropolitains – Fontaine Les Îles.

**T01.** St-Georges-de-Commiers – Fasson.

**T01.** Jarrie-Champ – Billieu.

**T01.** Villeneuve (2) – Vallée de la Gresse (2).

**T01.** ASPTT Grenoble – GSE.

## **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, Calendriers D1, D2 et D3**

**Rectificatif J02 et J03** : décalage des J02 et J03 oublié à la suite du report du 1<sup>er</sup> tour de coupe. J02) 16-19/10/2023. J03)23-26/10/2023. Les autres journées sont inchangées.

## **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1**

**Match à jouer le 02/10/2023.**

**J01. Métropolitains – Rachais (1).**

Lundi 02/10/2023, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 02 au 05/10/2023.**

**J01.** St-Martin d'Uriage – St-Georges-de-Commiers.

**J01.** St-Martin d'Hères – Jarrie-Champ.

**J01.** Eybens – Tunisiens SMH.

**J01.** Exempt : Villeneuve (1).

## **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2**

**Matches à jouer semaine du 02 au 05/10/2023.**

**J01.** Deux Rochers – Billieu.

**J01.** Fasson - Fontaine Les Îles.

**J01.** Vallée de la Gresse (1) – St-Paul-de-Varces.

**J01.** Rachais (2) – Poisat.

**J01.** Exempt : Air Liquide.

## **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3**

**Matches à jouer semaine du 02 au 05/10/2023.**

**J01.** ASPTT Grenoble - Villeneuve (2).

**J01.** Bourg d'Oisans – Vallée de la Gresse (2).

**J01.** Villard-Bonnot Grésivaudan (2) - GSE.

**J01.** CEA Grenoble – Goncelin.

**J01.** Turcs de Grenoble – Villard-Bonnot Grésivaudan (1).



## COMMISSION FUTSAL

Mardi 26 SEPTEMBRE 2023 à 18h00

### Procès-Verbal N°623

Président : CARRETERO Christophe  
Présents : CARRETERO Christophe  
Excusés :  
Absents :

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)  
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre  
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

**Merci aux clubs présents lors de la réunion plénière Futsal pour la saison 2023/24 du vendredi 15/09/23.**

#### **INFO:**

Voir sur le site du DIF le calendrier pour le Championnat D1 Futsal 2023/24.  
La 1<sup>o</sup> journée de championnat est reportée S48 (28/11 au 03/12/23).

#### **Formation Initiale d'arbitre Futsal :**

SESSION du 25/11/2023 au 26/11/2023  
350 B, Avenue Jean JAURÈS  
69007 - LYON

**Inscription sur le site de la "LAURAFoot"**

#### **Coupes jeunes U13; U15; U17 et Féminines sénior :**

Merci aux clubs de voir pour obtenir un créneau dans leurs gymnases pour organiser les phases de qualification (journée ou 1/2 journée) aux dates notées sur le planning prévisionnel du Futsal visible sur le site du District.

#### **Coupe départementale futsal sénior :**

Envoyer un mail au District de l'Isère pour confirmer votre engagement.

#### **Championnat D1:**

2<sup>o</sup> journée (10 au 15/10/23):

Arbre de Vie / Futsal des géants : Le vendredi 13/10/23 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bougoin Jallieu).

Mistral Grenoble / Futsal Pays Voironnais : Le vendredi 13/10/23 à 20h00 (gymnase ampère, Grenoble).

Nuxerete Fs38 / FC Pays Voironnais : Le samedi 14/10/23 à 13h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Futsal Voreppe 2 / Grenoble Foot 38 :  
Futsal Picasso / Base FC :

**Rappel:**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

.....



# COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 26 SEPTEMBRE à 15 h 00

## Procès-Verbal n° 623

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT

**Excusés** :

### VETERANS

Le championnat débute ce vendredi 6 octobre pour toutes les équipes ayant au moins 8 joueurs licenciés vétérans, qualifiés à la date de la rencontre (le 8<sup>ème</sup> pouvant être un joueur de plus de 30 ans).

Après vérification des licenciés par club, beaucoup d'équipes ne sont pas à jour.

Le District de l'Isère de Football se dégage de toute responsabilité en cas de problèmes liés à la présence de joueurs non licenciés.

Au 23 octobre, les équipes non à jour de leurs licenciés seront exclues du championnat et de la coupe.

### ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE

Art.49-3 des R.G. du District Isère Football : "Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel. Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité".

### EDUCATEURS ABSENTS – MATCHS du 24/09/2023

- Le club de **U.S. VILLAGE OLYMPIQUE** a adressé un courriel au District Isère Football le 22/09/2023 : " Notre éducateur séniors Jérôme Boujeat est absent ce week-end pour raisons familiales donc sera indisponible pour le match Villeneuve-Usvo. Le remplaceant sera Archi Nabil éducateur fédérale pour le club de l'U.S. VILLAGE OLYMPIQUE"

- Le club de **JARRIE-CHAMP** a adressé un courriel au District de l'Isère de Football, le 26/09/2023 : "*nous vous informons de l'absence de notre éducateur SENIOR : KASMI Marc licence n° 2520241389, au match du 24/09/23 US JARRIE CHAMP/ST MARTIN D'HERES, pour raison familiale.*"

## EVOCATION

### **N°10 : NOYAREY / CROLLES : SENIORS – D4 – POULE A – MATCH DU 24/09/2023.**

Le club de CROLLES a écrit le 23/09/2023 : "*Je soussigné, Jean Luc ROBERT, .... fait évocation sur la participation du joueur dde NOYAREY, SALAZAR Alexis, licence n° 2546259896, à la rencontre n° 26115308, NOYAREY 2 – CROLLES 2 du championnat Seniors Division 4 - Poule A du 24/09/2023. Ce joueur étant susceptible d'être suspendu à cette date. Sanction du 13/06/2023 de 2 matchs fermes prise avec le club de SASSENAGE (504777).*"

## DECISION

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de CROLLES pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de NOYAREY, une demande d'évocation du club de CROLLES sur la participation du joueur Alexis SALAZAR, Licence N° 2546259896, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La commission des Règlements demande au club du NOYAREY de lui faire part de ses observations avant le 02/10/2023, délai de rigueur.

## COURRIERS

### ➤ **C.V.L.38 :**

site du District → statut et règlements → règlements → Règlements championnat de jeunes  
et

site du District → statut et règlements → règlements → licenciés par catégorie

### ➤ **ARTAS CHARANTONNAY :** art.92 des R.G. de la F.F.F. : "Article – 92 – changements de club :

"Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :

- en période normale, du 1er juin au 15 juillet,
- hors période, du 16 juillet au 31 janvier.

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées aux présents règlements et dans les statuts particuliers. La date prise en compte est celle de l'enregistrement de la licence.

**Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique".**

➤ **Le club de U.O.P ST MARTIN d'HERES** écrit le 25/09/2023 : "*Bonsoir je vien vers vous car sur le pv du 21 septembre 23 .Le club de domene ayant le terrain suspendu pour la rencontre du 01 octobre 23 en D5 poule A face à Notre équipe seniors 2 . La rencontre dois ce jouer à plus de 30 kms .j'aimerais savoir où va se jouer la rencontre ? Et qui va prendre en charge des frais de déplacement de notre équipe. 4 voitures seront nécessaire pour ce déplacement à plus de 30 kms .merci de nous informez rapidement du lieu de la rencontre et l'heure. Dans l'attente de vous lire cdt mr vilela président de uop "*

Vous êtes en droit de demander le défraiement de votre déplacement pour 4 voitures au club de DOMENE.

## MATCH ARRETE

### N°9 : VAREZE 3 / ARTAS CHARANTONNAY 3 : SENIORS - D5 – POULE G – MATCH DU 24/09/2023.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 20<sup>ème</sup> minute : blessure grave d'un joueur d'ARTAS CHARANTONNAY. Blessure qui a nécessité l'intervention des pompiers.

Le match se jouant en lever de rideau, n'aurait pu aller à son terme.

Par ces motifs, la CR donne match à rejouer.

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 0 / 0

Dossier transmis à la commission compétente pour établir une nouvelle date.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## Ententes entre clubs

### Liste des ententes validées le 29/08, 5/09/2023, 12/09/2023 et 19/09/2023

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U11.1	LIERS	F.C. BONNEVAUX		LIERS
U13.1	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER
U13.2	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 2
U13.3	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 3
U13.4	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 4
U13.5	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU
U13.6	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 1
U13.7	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 2
U13.8	ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE DE LA COTE
U13.9	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN
U15.1	BEAUREPAIRE	COLLINES		BEAUREPAIRE
U15.2	ST SIMEON DE BRESSIEUX	ST HILAIRE DE LA COTE		ST SIMEON DE BRESSIEUX
U15.3	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS 2
U15.4	CVL 38	DIEMOZ		CVL 38
U15.5	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 1
U15.6	ST QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		ST QUENTIN FALLAVIER 2

<b>U15.8</b>	ST ANDRE LE GAZ	CORBELIN		ST ANDRE LE GAZ
<b>U15.9</b>	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
<b>U15.10</b>	GRESIVAUDAN	LES PETITES ROCHES		GRESIVAUDAN 2
<b>U15.11</b>	GRESIVAUDAN	LES PETITES ROCHES		GRESIVAUDAN 1
<b>U15.12</b>	PAYS VOIRONNAIS	ST ETIENNE DE CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
<b>U15.13</b>	LIERS	BONNEVAUX	ECBF / ENT. FOOT DES ETANGS	LIERS
<b>U15.14</b>	PAYS VOIRONNAIS	ST ETIENNE DE CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS 2
<b>U15.15</b>	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
U17.1	CASSOLARD-PASSAGEOIS	VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD-PASSAGEOIS
<b>U17.2</b>	CORBELIN	ST ANDRE LE GAZ	LA BATIE MONTGASCON	CORBELIN
<b>U17.3</b>	E.C.B.F.	ENT. FOOT des ETANGS		E.C.B.F.
<b>U17.4</b>	ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX		ST HILAIRE DE LA COTE
<b>U17.5</b>	GONCELIN	PAYS D'ALLEVARD		GONCELIN
<b>U17.6</b>	CHEYSSIEU	LA SANNE - ST ROMAIN		CHEYSSIEU
<b>U17.7</b>	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX	F.C. TIGNIEU JAMEYZIEU		F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
<b>U17.8</b>	ST HILAIRE DU TOUVET	GRESIVAUDAN		ST HILAIRE DU TOUVET
<b>U17.9</b>	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE
<b>U18F.1</b>	VALLEE DE LA GRESSE	ST GEORGEOISE		VALLEE DE LA GRESSE
SF.1	BOURBRE	PONT DE BEAUVOISIN	NOVALAISE	BOURBRE
<b>SF.2</b>	DOMENE	RACHAIS		DOMENE
<b>SF.3</b>	LA SURE	VOUREY SP		LA SURE
SF.3	GUC FOOTBALL	GIERES		GUC FOOTBAL
<b>SF.4</b>	LAUZES	BALMES		LAUZES
D5	CHABONS	OYEU		CHABONS
U18.1	CORBELIN	ST ANDRE LE GAZ	LA BATIE MONTGASCON	ST ANDRE LE GAZ
U18.2	VAREZE	EYZIN ST SORLIN		VAREZE

### ENTENTES VALIDEES vendredi 22/09/2023

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U15.16	LIERS	BONNEVAUX	ECBF / ENT. FOOT DES ETANGS	LIERS 2
U15.17	VINAY	VER-SAU		Vinay 3
U17.10	E.C.B.F.	ENT. FOOT DES ETANGS		E.C.B.F.

### ENTENTES VALIDEES mardi 26/09/2023

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
SF.5	ST GEORGES DE COMMIERS	VALLEE de la GRESSE		ST GEORGES DE COMMIERS
U15F.1	VALLEE de la GRESSE	ST GEORGES DE COMMIERS		VALLEE de la GRESSE
U13.10	ST HILAIRE de la COTE	ST SIMEON de BRESSIEUX		ST HILAIRE de la COTE

### RAPPEL TERRAINS SUSPENDUS

Clubs	CATEGORIES	Equipe	Nombre de matchs		Date du match	adversaire	Lieu du match
LA COTE ST ANDRE	U20		1		30/09/23	ST MARCELLIN	REVENTIN
F.C.2.A.	U20		1	D1 - A	30/09/23	LA TOUR DU PIN	La MURETTE
DOMENE	Séniors D5	2	2	D5 - A	01/10/23	U.O.P SMH	VOREPPE
					22/10/23	BOURG D'OISANS	
LA MOTTE SERVOLEX	U15F à 8	1	2		7/10/23	PAYS des COULEURS	
					4/11/23	G.F. NIVOLAS-LA TOUR-ST CLAIR	

#### **F.C.2.A. / F.C. TOUR- ST CLAIR – U20 – D1 – MATCH du 30/09/2023**

Le match se jouera à 15 h 00 au stade Louis JALLUD, 360 chemin de la zille, LA MURETTE.

#### **DOMENE / U.O.P ST MARTIN HERES – SENIORS – D5 – POULE A – MATCH du 01/10/2023**

Le match se jouera à 15 h 00 au stade de VOREPPE.

#### **LA COTE ST ANDRE / ST MARCELLIN – U20 – D1 – MATCH du 30/09/2023**

Le match se jouera à 18 h 00 à REVENTIN.

**EDUCATEURS D1 – D2****Liste des éducateurs D1 :**

<b>clubs</b>	<b>nom</b>	<b>prénom</b>	<b>N° de licence</b>
A.S.I.E.G 1	CARUANA	Thierry	2520246296
SEYSSINET 2	RAMOS	Pascal	2578611390
GIERES 1	BUONOMO	Cyril	2529409701
VILLEFONTAINE OI.	AYACHE	Kevin	2358044011
VALLEE du GUIERS 1	MARTINS	Raoul	2520521422
VILLENEUVE A.J.A.	DONOSO	Claudio	2568621898
M.O.S.3R. 2	DELAGE	Alexandre	2568621898
TOUR-ST CLAIR 2	TERRASSON	Ludovic	2511135268
VEZERONCE-HUERT	JUBAN	Quentin	2543655672
U.S.V.O. GRENOBLE	BOUJEAT	Jérôme	2520520359
SEYSSINS	CIANCI	Mathieu	2548622890
ECHIROLLES 3	HACHANI	Habib	2558618010

**Liste des éducateurs D2 – POULE A :**

<b>clubs</b>	<b>nom</b>	<b>prénom</b>	<b>N° de licence</b>
CHABONS 1	MUNOZ JARAQUEMADA	Hiran	2510470648
CREYS MORESTEL 1	BOURGEOIS	Samuel	2510480889
DOLOMIEU 1	PIANTANIDA	Stéphane	1896526926
GIERES 2	BUONOMO	Cyril	2529409701
O.N.D 1	FAYANT	Martial	2510963031
PAYS VOIRONNAIS 1	GUIBOT LETESTU	Aldo	1222716757
REVENTIN 1	CHASTANER	Steven	2508690277
RIVES 1	RIBEIRO	Manuel	2543833319
RUY-MONTCEAU 1	JOLY	Jean Christophe	2529413105
SASSENAGE 1	CUYNAT	Christophe	2520250685
ST CASSIEN 1	LECOQ	Guillaume	2568626898
ST GEORGES DE COMMIERS 1	BLACHON	Laurent	2510476043
ST QUENTIN FALLAVIER 1	DAKHLI	Nabille	2529416365

## Liste des éducateurs D2 – POULE B :

<b>clubs</b>	<b>nom</b>	<b>prénom</b>	<b>N° de licence</b>
BEAUCROISSANT	ZOLFANELLI	Romain	2548628567
C.V.L. 38	GOMEZ	Thierry	2520228770
EYBENS 2	BOUABID	Larbi	2543227159
FORMAFOOT B.V.	BRIET	Loïc	2519428666
JARRIE CHAMP	KASMI	Marc	2520241389
MANIVAL 2	EL HABBAS	Mustapha	2510461266
MOIRANS	HAMMITOUCHE	Nourdine	2520350230
ST MARTIN D'HERES	DJEBBOUR	David	2528699720
TULLINS	TOBBI	Nabile	2548610410
VER SAU	FAYARD	Adel	2544557413
VERSOUD	MILERON	Florent	2588657605
VOREPPE	OGBI	Kamel	2529408286

### CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 18 SEPTEMBRE 2023

#### Article 17

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 octobre 2023 :

**544456 FC 2A (sous réserve d'encaissement)**

**527889 QUATRE MONTAGNES FC (sous réserve d'encaissement)**

**581674 MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)**



## COMMISSION SPORTIVE

MARDI 26 septembre 2023 à 14h00

### Procès-Verbal N°623

**Président** : Michel Vachetta

**Présents**: Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Gilbert Reppelin.

**Excusés** : Bernard Buosi, Daniel Guillard.

**La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle**

**« ... Laurafoot ».**

**Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.**

**Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.**

### **LES CHANGEMENTS D'HORAIRE**

Toute demande **doit désormais recueillir l'accord** du club adverse du fait du changement du logiciel « compétitions » par la FFF.

Nous avons accepté un grand nombre de modifications du fait des différents changements de poules et de la création des plateaux.

A compter du **1<sup>er</sup> octobre**, les modifications doivent être faites pendant la période verte, la période orange devenant l'exception.

Les modifications demandées ne sont **traitées qu'une seule fois** dans la semaine, le mardi après-midi.

Il n'est donc pas nécessaire d'intervenir par mail pour renouveler la demande effectuée dans la semaine précédente.

Plus aucune modification ne sera acceptée après le mardi 12h de la semaine du match sauf décision de la commission sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

## U10 / U11:

Les parutions des diverses poules et plateaux a été faite en fin de semaine dernière sur le site et sur les adresses mails des clubs.

Diverses demandes ont été adressées à la commission pour des modifications effectuées ce jour de réunion.

### U11:

Poule A: Ont été rajoutées St Georges Commiers 1, Manival 1 et Fontaine 1

Poule B: Fontaine 1 est remplacé par Pont de Claix 1

Poule C: St Martin d'Hères 3 remplacé par St Paul de Varces

Poule D: Manival 1 remplacé par ST Martin d'Hères 3

Poule G: Cessieu remplace l'exempt

### U11/U10:

Poule A: Pont de Claix et St Paul de Varces sont supprimés.

Mistral est incorporé dans cette poule.

Poule B: Crolles incorporé à la place de l'exempt.

Poule F: supprimer ASCOL38 1.

Poule G: supprimer Bourgoin Filles remplacé par Domarin 1.

Poule J: supprimer Domarin 1.

### U10:

Poule F: supprimer La Cote St André 1 remplacé par ASCOL 38.

Poule H: La Cote St André prend la place de l'exempt.

Ce samedi 30 Septembre, la 1° première phase des plateaux débute, les clubs sont priés de prendre note des infos ci-dessous:.

**Pour la 1° journée il faudra utiliser les feuilles de plateau dument remplies par les 3 équipes avec le nom des joueurs, éducateurs, et N° de licence, ainsi que les scores des 3 matchs pour information.**

**Ces feuilles de plateau doivent être impérativement retournées au district par mail (scannées)**

**Pour le secteur Voiron, Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.  
Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.**

## U13 :

### Niveau 3

**Poule A** : Froges 2 est incorporé à la place de l'exempt.

**Poule G** : Pont de Claix 1 remplace l'exempt.

**Poule H** : Eybens 8 forfait général est remplacé par Poisat 2.

**Poule J** : Mistral 3 est incorporé dans cette poule.

**Poule K** : Vallée de la Gresse 4 prend la place de l'exempt.

**Poule Y** : Cessieu 2 Forfait général.

**Poule ZB** : Dolomieu 3 forfait général est remplacé par Tignieu 2

**Poule Z** : Sont incorporés dans cette poule Bonnevaux 2, Ent St Hilaire/ St Siméon 2, Entente Cheyssieu-La Sanne 2,

Calendrier consultable sur le site.

Pontcharra demande d'inscription en attente.

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

## U15 :

### U15 D3 :Poule C :

Deux rochers 3 remplace la Bajatiere (forfait général).

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## U17

**D3 Poule J** : Incorporer DEUX ROCHERS 2 à la place de l'exempt.

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.**

## U20

**D2** : Forfait général de Villeneuve.

**Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.**

## VETERANS

Tenant compte des demandes des clubs sur la composition des poules, la commission a revu sa copie.

La première journée débutera le vendredi 6 octobre 2023

### POULES GRENOBLE :

<b>POULE A</b>
CROLLES 1
DEUX ROCHER 3
TOUVET TERRASSE
MANIVAL 1
PAYS ALLEVARD
RACHAIS 1
ST HILAIRE DU TOUVET
TUNISIENS SMH
UO Portugal
RACHAIS 2
FC2A

<b>POULE B</b>
ST PAUL VARCES
CHAMPAGNIER
CLAIX
GUEULES NOIRES 1
MONESTIER
N DAME MESSAGE
ST G COMMIERS 1
ST G COMMIERS 2
VALLEE GRESSE 1
VALLEE GRESSE 2
SEYSSINS

<b>POULE C</b>
ASIEG
DEUX ROCHERS 1
ECHIROLLES
EYBENS
MOIRANS
SEMITAG
SEYSSINS 2
SEYSSINET
SASSENAGE
NOYAREY
GRENOBLE SPORT ENTREPRISE

<b>POULE D</b>
CHATTE 1
CHATTE 2
DEUX ROCHERS 2
RO CLAIX
ST MARCELIN 1
ST MARCELIN 2
ST QUENTIN ISERE
VER SAU 1
VER SAU 2
VINAY
VOUREY 1
VOUREY 2

<b>POULE E</b>
TULLINS
IZEAUX
COTE ST ANDRE
FARAMANS
ST ANTOINE
LA RIVIERE
RC HILAIROIS
FORMAFOOT B.V.
SURE 1
SURE 2
THODURE
ST SIMEON

## POULES NORD-ISERE

POULE A
ST HILAIRE COTE
CHIRENS
CROSSEY
MURETTE 2
MURETTE 1
VOREPPE 1
VOREPPE 2
CHARTREUSE GUIERS 1
VIRIEU VALONDRAS
MIRIBEL
PAYS VOIRONNAIS
BEAUCROISSANT

POULE B
AVENIERES
BALMES N ISERE
BAS BUGET
BOUCHAGE 1
BOUCHAGE 2
CORBELIN
CREMIEU
CREYS-MORESTEL
VALLEE DU GUIERS
VENERIEU
VEZERONCE -HUERT
ST ANDRE LE GAZ

POULE C
BATIE DIVISIN
BILIEU
BIZONNES
BOURBRE
MEYRIE
SEREZIN
ASCOL 38
TOUR ST CLAIR
US PONTOISE
ST GEOIRE VALDAINE
VALLEE DE L'HIEN
EXEMPT

POULE D
ARTAS
BEAUVOIR
CHEYSSIEU
ESTRABLIN
EYZIN ST SORLIN
MOS 3R 1
MOS 3R 2
REVENTIN 1
MOS 3R 3
ST MAURICE EXIL 1
ST MAURICE EXIL 2
VAREZE

**Responsable : Gilbert Réppelin. : 07.86.40.95.23**

**Le président**

**Michel VACHETTA**

**La secrétaire**

**Annie BRAULT**

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## Procès-Verbal N°623

### MODIFICATION PLANNING WEEK-END

Du samedi 30 septembre 2023 au dimanche 1 octobre 2023

#### **STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)**

***dimanche 1 octobre 2023***

Match U18 R2

GF38/FC DOMTAC 2 à 13h00

#### **TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**

***samedi 30 septembre 2023***

Match U15 à 8

GUC FOOTBALL FÉMININ/FC CROLLES à 10h30

Match U18 à 8

GUC FOOTBALL FÉMININ/FC CROLLES à 10h30

#### **STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)**

***samedi 30 septembre 2023***

Plateau U8-U9

AJA VILLENEUVE/FC 2 ROCHERS/USVO 2 à 10h30

Plateau U11

AJA VILLENEUVE/OC EYBENS/FC SEYSSINS à 13h30

Plateau U10

AJA VILLENEUVE/AS BAJATIÈRE à 13h30

Match U15 D3

AJA VILLENEUVE/FC MISTRAL à 15h30

***dimanche 1 octobre 2023***

Match Seniors D4

AJA VILLENEUVE 2/AS GRÉSIVAUDAN à 15h00

#### **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

***samedi 30 septembre 2023***

Plateau U8-U9

US ABBAYE/AS BAJATIÈRE/AC SEYSSINET à 10h30

Match U15 D3

US ABBAYE/ES RACHAIS 2 à 14h00

## **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**

***dimanche 1 octobre 2023***

Match Féminines D3

GF38/AS LATTES à 15h00

## **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

***samedi 30 septembre 2023***

Plateau U8-U9

FC2A/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2/FC ÉCHIROLLES 3 à 10h30

Match U14 R1

GF38/CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 15h00

## **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

***samedi 30 septembre 2023***

Plateau U11

FC2A/FC VALLÉE GRESSE/FC ÉCHIROLLES à 10h30

Plateau U11

FC2A 2/AC SEYSSINET 3/FC ÉCHIROLLES 3 à 10h30

Match U17 D3

FC2A 2/FC VALLÉE GRESSE 2 à 14h00

Match U17 D1

FC2A/ES RACHAIS à 17h00

## **STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

***samedi 30 septembre 2023***

Match U13 Niveau 1

GF38 2/OC EYBENS à 10h30

Match U13 Niveau 1

GF38/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2 à 10h30

Match U13 Niveau 2

USVO 3/GF38 3 à 12h00

Match U15 R1

GF38/CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 15h00

***dimanche 1 octobre 2023***

Match U18 Féminines R1

GF38 2/ANDREZIEUX BOUTHÉON à 15h00

## **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

***samedi 30 septembre 2023***

Plateau U11

GF38/FC SAINT MARTIN D'HÉRES/AC SEYSSINET à 10h30

Plateau U11

GF38 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2/AC SEYSSINET 2 à 10h30

Match U15 D3  
FC2A 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 4 à 14h00

Match U15 D2  
FC2A/FC MOIRANS à 17h00

**dimanche 1 octobre 2023**

Match seniors D3  
TURCS DE GRENOBLE/VO PORTUGAL à 15h00

**STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

**samedi 30 septembre 2023**

Plateau U6-U7  
FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES G1/ASIEG/AC POISAT à 10h30

Match U13 Niveau 2  
FC MISTRAL 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 13h30

Match U13 Niveau 1  
FC MISTRAL/AC SEYSSINET à 13h30

**dimanche 1 octobre 2023**

Match Seniors D4  
ES MISTRAL/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 2 à 15h00

**STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

**samedi 30 septembre 2023**

Plateau U6-U7  
USVO/FC ECHIROLLES G2/VO PORTUGAL à 10h00

Plateau U11  
USVO/FC 2 ROCHERS/FC MISTRAL à 12h00

Plateau U11  
USVO 2/FC 2 ROCHERS 2/FC MISTRAL 2 à 12h00

Match U13 Niveau 1  
USVO 2/FC VALLÉE GRESSE à 13h30

Match U13 Niveau 1  
USVO/FC2A à 13h30

Match U15 D3  
USVO 2/AC SEYSSINET 3 à 15h00

Match U20 D1  
USVO/FC VALLÉE GRESSE à 17h30

**dimanche 1 octobre 2023**

Match Seniors D4  
USVO 2/ASIEG 2 à 12h30

Match Seniors D1  
USVO/FC VALLÉE DU GUIERS à 15h00

**PLANNING WEEK-END**  
**Du vendredi 6 octobre 2023 au lundi 9 octobre 2023**

**STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U8-U9

GF38/FC ÉCHIROLLES/USVO à 10h30

Match Seniors R1

GF38 2/FC AIX LES BAINS à 18h00

**TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**

**samedi 7 octobre 2023**

Match U15 à 8

GUC FOOTBALL FÉMININ 2/FC 2 ROCHERS à 10h30

**dimanche 8 octobre 2023**

Match Seniors D4

FC2A 2/FC PONT DE CLAIX à 15h00

**STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)**

**samedi 7 octobre 2023**

Match U15 D3

AJA VILLENEUVE/OC EYBENS 4 à 14h00

**TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U10-U11

AS BAJATIERE/FC QUATRE MONTAGNES/CS VOREPPE à 10h30

**STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U8-U9

FC MISTRAL/OC EYBENS/ASIEG/US SASSENAGE à 10h30

Plateau U11

FC MISTRAL/FC ECHIROLLES/SAINT GEORGES DE COMMIERS à 12h30

Plateau U11

FC MISTRAL 2/US SASSENAGE à 12h30

Match U13 Niveau 3

FC MISTRAL 3/AS FONTAINE 2 à 14h30

Plateau U10-U11

FC MISTRAL/GF38 Filles/ASIEG à 14h30

Match U15 D3

FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES à 17h00

**dimanche 8 octobre 2023**

Match Féminines à 8  
FC MISTRAL/FC CROLLES à 10h00

Match Seniors D5  
ASGD/US RO-CLAIX 2 à 15h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U8-U9  
US ABBAYE/FC SEYSSINS/AS BAJATIÈRE à 10h30

Match U13 Niveau 2  
US ABBAYE/FC ÉCHIROLLES 3 à 13h30

**dimanche 8 octobre 2023**

Match Seniors D5  
US ABBAYE 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 12h30

Match Seniors D3  
US ABBAYE/E.C.B.F à 15h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**

**dimanche 8 octobre 2023**

Match Féminines D3  
GF38/CLERMONT FOOT 63 à 15h00

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U6-U7  
FC2A/FC ÉCHIROLLES G2/VO PORTUGAL à 10h30

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U10  
FC2A/FC SEYSSINS/FC SAINT MARTIN D'HÉRES à 10h30

Plateau U10  
FC2A 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 10h30

Match U13 Niveau 1  
FC2A/FC ÉCHIROLLES 2 à 13h30

Match U13 Niveau 3  
FC2A 2/FC ÉCHIROLLES 4 à 13h30

Match U15 D2  
FC2A/AS NOTRE DAME DE MÉSAGE à 15h30

**dimanche 8 octobre 2023**

Match Seniors D4  
ASIEG 2/AJA VILLENEUVE 2 à 12h30

Match Seniors D1  
ASIEG/AC SEYSSINET 2 à 15h00

### **STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U10  
GF38/FC 2 ROCHERS/FC LA MURETTE à 10h30

Plateau U10  
GF38 2/FC 2 ROCHERS 2/FC MISTRAL à 10h30

Match U13 Niveau 2  
GF38 3/AC SEYSSINET 3 à 13h30

Match U15 D3  
GF38 4/FC2A 2 à 15h30

Match Seniors R1  
FC2A/PRINGY à 19h00

**dimanche 8 octobre 2023**

Match U16 R1  
GF38/FC AURILLAC 2 à 13h00

### **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

**samedi 7 octobre 2023**

Match U13 Niveau 3  
ASIEG/FC SEYSSINS 3 à 11h00

### **STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

**samedi 7 octobre 2023**

Plateau U8-U9  
USVO/OC EYBENS/FC SAINT MARTIN D'HÈRES à 10h00

Match U13 Niveau 3  
USVO 5/OC EYBENS 8 à 13h30

Match U13 Niveau 3  
USVO 4/AS BAJATIÈRE à 13h30

Match U15 D1  
USVO/AS DOMARIN à 15h30

Match U17 D1  
USVO/ES MANIVAL à 17h30

**dimanche 8 octobre 2023**

Match Seniors D4  
USVO 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 15h00



# COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 26 sept 2023

## Procès-Verbal N°623

Président : Samuel BOURGEOIS

### CFI U6-U9 5 ET 19 OCTOBRE A ECHIROLLES

**Liste des inscrits:**

**32 places**

CFI U6-U9

NOM_PRENOM	club
ROUSSEAU Michael	AS GRESIVAUDAN
AZAZ Nour Eddine	BOURGOIN
GUIRADO PATRICO Nathan	A.C. SEYSSINET PARISET
TAHRI Kaiss	FC SEYSSINS
PAVIN Ryan	US SASSENAGE
FEBUSSE Florian	CROLLES
MERABET MESSAOUD Léa	ECHIROLLES FC
NUNES Carly	ECHIROLLES FC
YAZIDI Sihame	ECHIROLLES FC
BONNIOT Pauline	ST G.COMMIERS
CECCATO Meline	ST G.COMMIERS
BLANC Grégory	O. ST MARCELLIN (Annulé)
GOUADMA LOCATELLI Ilyes	O. ST MARCELLIN
TRIBOUILLIER Noam	O. ST MARCELLIN
ESPIN Chloe	CREYS MORESTEL
GIGAREL Alicia	CREYS MORESTEL
SORIANO Lucie	CREYS MORESTEL
JAYET Evan	OYEU

**CFI U10-U13**  
**6 ET 20 OCTOBRE A ECHIROLLES**

**Liste des inscrits:**

**32 places**

**CFI U10-U13**

NOM_PRENOM	club
OLIMO NDUMBU Dieu Merci	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
BEDJAOUI Ameer	A.C. SEYSSINET PARISET
CHASTANG Francois Emmanuel	ENT.S. PIERRE CHATEL
PEREIRA RIBEIRO Jose Carlos	ENT.S. PIERRE CHATEL
CHABRIER Melanie	GRENOBLE FOOT 38
PILOT Romane	GRENOBLE FOOT 38
KEKIKYAN Anthony	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
LAMBOULE Jerome	NOYAREY F.C.
MESSORI Regis	NOYAREY F.C.
STACCHETTI Sebastien	NOYAREY F.C.
BAZIL Marc	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
PEREIRA Manuel	RIVES SP.
SAGRES Abel	RIVES SP.
DESPRES Yoane	FROGES
STRANO Frederic	FROGES
AZAZ Nour Eddine	BOURGOIN FC
LEMONS PONHEIRO Leonel	CLAIX FC
BAKLI Ludovic	ECHIROLLES FC
BELOUAT Badis	ECHIROLLES FC
CHERIFI Ilyes	ECHIROLLES FC
GELAS Hervé	AS CROSSEY
PAVIN Ryan	US SASSENAGE
JAYET Evan	OYEU

**CERTIFICATION CFF3 18 OCTOBRE**  
**CRETS EN BELLEDONNE**

**Liste des inscrits:**

NOM	CLUB
BATY Remy	BOURGOIN FC
FELIX Allan	BOURGOIN FC
ANSELME Gabriel	RC BOUVESSE
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
DELABAERE SIMON	A. S. DU GRESIVAUDAN
RIBEIRO Sandra	A. S. DU GRESIVAUDAN
SCARPA Dominique	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
SCATAMACCHIA Alexandre	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
TEDESCO Sauveur	SEYSSINET
MONIN BONNARD Jean Philippe	VIRIEU VALONDRAS FC
TELLACHE Boualem	F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
CENGIZ Emrah	TURCS DE GRENOBLE
FARSSI Farouk	REVENTIN
GONCALVES Luis	REVENTIN
MONON Nicolas	JARRIE CHAMP
POITE Remy	SUD ISERE
MALDERA Patrick	SEYSSINS
HERNANDEZ Armand	OND
JOVANOVIC Ivan	EYBENS
PASQUELIN David	VER SAU

## CERTIFICATION CFF4 24 NOV 2023 DISTRICT DE L'ISERE

### Liste des inscrits:

NOM OMBA KABALO Francis DE GIGLIO Loris	CLUB FC ISLE D'ABEAU FC ECHIROLLES
---	--



### EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

**Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel**

<b>FORMATION ACQUISE</b>	<b>EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE</b>
CFF (1 OU 2 OU 3 )	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

**Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :**

<b>IR2F</b>	<b>Responsable(s)</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Mail</b>
<b>Auvergne-Rhône Alpes</b>	Elise PONCET	04 72 15 30 76	<a href="mailto:formations@laurafoot.fff.fr">formations@laurafoot.fff.fr</a>